



REFORME DE LA SNCF ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La privatisation du service public ferroviaire et le changement de statut des cheminots participeront ils efficacement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? NON !

Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement – Réseau Homme&Nature (MNLE) dénonce l'hypocrisie du gouvernement, des parlementaires et du président de la République qui dérèglent et favorisent le transport par cars en concurrence avec les services ferroviaires dans les territoires, en particuliers les plus défavorisés. Les mêmes, actionnaires uniques de la SNCF, poussent l'entreprise publique à fermer des triages de fret comme à Miramas dans les Bouches du Rhône et favorisent la concurrence du transport de marchandises par les filiales routières de la SNCF et des entreprises européennes de transports ne respectant aucune norme sociale, défonçant nos routes payées par nos impôts (ce pourquoi la dette de la SNCF devrait être prise en compte par l'Etat).

Le gouvernement Macron/Philippe prolonge les mauvaises politiques des gouvernements précédents en aggravant la situation climatique, sociale et économique ainsi que la dégradation du service aux usagers.

Le développement du transport public ferroviaire de voyageurs et de marchandises est la seule réponse d'intérêt général pour permettre, à partir des gares ou des pôles logistiques, la mise en place de moyens de transports alternatifs, doux et moins polluants, respectueux de la nature et des populations. Le libre accès aux transports publics urbains devrait compléter le dispositif.

Le gouvernement va légaliser, au travers de la réforme du statut des cheminots, un vol en bande organisé d'un de nos biens communs constitués par des décennies d'investissements publics dans la recherche, l'innovation et l'aménagement du territoire. Après les autoroutes, France télécom, EDF/GDF, les barrages... on ne peut pas rester neutre et passif devant cette spoliation des biens communs de la Nation. Ce sont nos impôts qui ont payé, ce sont les actionnaires qui vont toucher les dividendes. Si une activité est bénéficiaire, elle doit bénéficier aux autres. C'est ce que l'on appelle la péréquation, permettant à tout citoyen d'être à égalité devant le service.

Au-delà des cheminots, nos dirigeants s'attaquent à l'équilibre fragile des territoires. Ils légifèrent en outre contre la démocratie par des lois qui visent à restreindre les droits d'alertes des salariés avec la suppression des CHSCT mais également l'intervention des citoyens en tant que lanceurs d'alertes.

Le MNLE se joint aux mobilisations en cours et souhaite participer à la constitution d'un pôle de résistance citoyen, associatif et syndical, pour agir au niveau du droit, et avec des actions sur le terrain visant un développement durable de tous les territoires.

MONTREUIL, LE 8 AVRIL 2018